

Audit retraite



Analyse-Retraite.fr

Conseil, vérification et optimisation retraite



Étude réalisée sur une base d'évaluation au 1er janvier 2019,

à l'attention de :
Monsieur Retraite ANALYSE

Votre conseiller :

Analyse Retraite
55 rue des Petites Écuries
75010 PARIS

Téléphone : 01 44 63 52 99

Sommaire

SYNTHÈSE.....	3
Synthèse des prestations retraite.....	4
RETRAITE - MONSIEUR ANALYSE.....	5
Reconstitution de carrière.....	6
Détail des prestations retraite.....	8
Pension de base.....	9
Revenu annuel moyen.....	11
Nombre de trimestres d'assurance.....	12
Comparatif retraite.....	13

Synthèse

Synthèse des prestations retraite

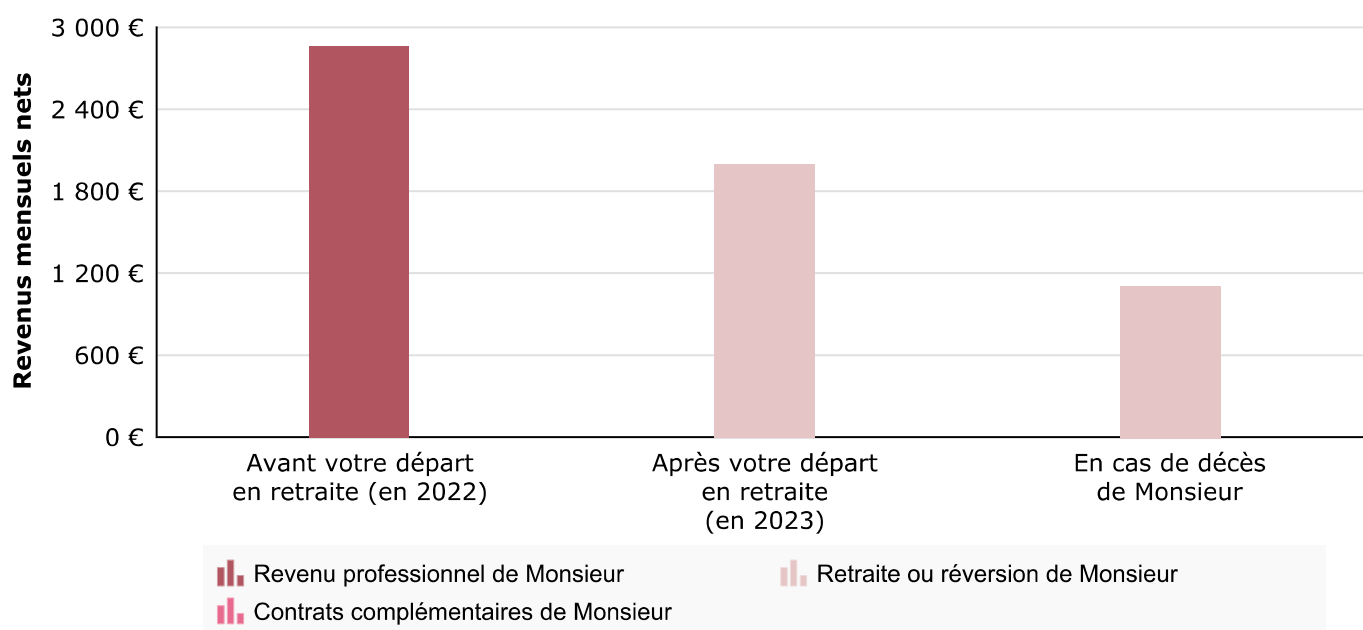
Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite de Monsieur ANALYSE à **64 ans (le 1er janvier 2023)**.

	Monsieur
Revenu professionnel net mensuel (1)	2 849 €
Retraites nettes mensuelles	1 990 €
Pensions - Régime(s) de base	1 355 €
Pensions - Régime(s) complémentaire(s)	635 €
Retraites nettes mensuelles temporaires	1 938 €
Taux de remplacement des revenus	70 %
Pension de réversion nette de charges sociales (2)	1 102 €
Taux de réversion	55 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.

(2) Pour un décès survenant après le départ en retraite.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus mensuels suite à votre départ en retraite.



Monsieur ANALYSE

Départ à l'âge de ...	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans
Retraites nettes mensuelles (1)	2 099 €	2 208 €	2 317 €	2 428 €	2 537 €
Taux de remplacement (2)	74 %	78 %	81 %	85 %	89 %

(1) Retraites nettes mensuelles servies par les régimes obligatoires et issues des contrats collectifs et personnels.

(2) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes des contrats collectifs et personnels dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

Retraite - Monsieur ANALYSE

Reconstitution de carrière

Monsieur ANALYSE

Données personnelles

Monsieur ANALYSE, vous êtes né le 1er janvier 1959

Vous êtes marié, vous avez 2 enfants, dont aucun ne sera à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/11/1980 - 31/10/1981	Appelé du contingent (serv. militaire)	Appelé du contingent (serv. militaire)
24/12/1981 - 31/12/1990	Salarié cadre	Salarié cadre
01/01/1991 - 31/12/1996	Fonctionnaire	Fonctionnaire
01/01/1997 - 31/12/2022	Salarié cadre	Salarié cadre

Vous pourrez bénéficier d'une retraite de base à taux plein le 1er janvier 2023.

Détail des périodes d'activités

Appelé du contingent (serv. militaire) du 01/11/1980 au 31/10/1981

Vous étiez appelé du contingent (Service militaire) du 01/11/1980 au 31/10/1981.

Salarié cadre du 24/12/1981 au 31/12/1990

Vous avez exercé la profession de salarié cadre du 24/12/1981 au 31/12/1990.

Votre revenu brut annualisé en 1981 s'élevait à 3 197 340 F. En 1990, il s'élevait à 139 679 F.

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,00 %, en 1981
	4,00 %, en 1990

AGIRC

Taux de cotisation(*) Tranche B :	8,00 %, en 1981
	8,00 %, en 1990

Taux de cotisation(*) Tranche C :	8,00 %, en 1981
	8,00 %, en 1990

(*) Il s'agit de taux contractuels.

Fonctionnaire du 01/01/1991 au 31/12/1996

Vous avez exercé la profession de fonctionnaire du 01/01/1991 au 31/12/1996.

Votre traitement brut annualisé en 1991 s'élevait à 149 786 F. En 1996, il s'élevait à 165 276 F.

Salarié cadre du 01/01/1997 au 31/12/2022

Vous exercez la profession de salarié cadre depuis le 01/01/1997.

Votre revenu brut annualisé en 1997 s'élève à 22 789 F. En 2019, il s'élève à 44 521 €.

Vous envisagez de cesser cette activité le 31/12/2022 à votre départ en retraite (au taux plein).

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	5,00 %, en 1997
	6,20 %, en 2018

AGIRC

Taux de cotisation(*) Tranche B :	14,00 %, en 1997
	16,44 %, en 2018

Taux de cotisation(*) Tranche C :	14,00 %, en 1997
	16,44 %, en 2018

AGIRC-ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche 1 :	5,00 %, en 2019
Taux de cotisation(*) Tranche 2 :	14,00 %, en 2019

(*) Il s'agit de taux contractuels.

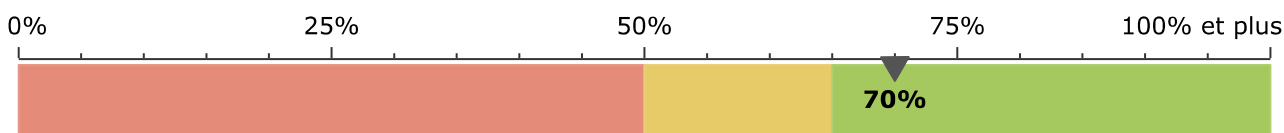
Détail des prestations retraite

Monsieur ANALYSE

L'estimation de votre retraite vous permet d'anticiper une éventuelle baisse de votre train de vie après votre cessation d'activité et de prendre dès à présent les dispositions adaptées.

Vos prestations sont estimées selon la réglementation actuelle et un départ en retraite le 01/01/2023 (soit 64 ans).

Selon les informations communiquées, votre retraite nette mensuelle s'élèverait à 1 990 €, votre dernier revenu net mensuel à 2 849 € soit un taux de remplacement de :



Prestations versées par les régimes obligatoires

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle	Taux de réversion
Régime de base unifié			1 491 €	1,000	0,00 %	1 491 €	54 %
Total régimes de base			1 491 €			1 491 €	
AGIRC-ARRCO	5 529	1,2588	580 €	1,000	0,00 %	580 €	60 %
Ret. Comp. des Ag. Non Tit. de l'Etat et des Collec.(IRCANTEC)	3 180	0,4789	127 €	1,000	0,00 %	127 €	50 %
Total régimes complémentaires			707 €			707 €	
Total régimes obligatoires brut						2 198 €	

Pension des régimes obligatoires nette mensuelle	1 990 €
Pension temporaire du 01/01/2023 au 31/12/2025 (1)	1 938 €
Réversion maximale brute (2)	1 217 €
Réversion maximale nette	1 102 €

(1) Dans le régime de base, vous liquidez votre retraite à taux plein. Cependant un abattement temporaire de 10,00 % s'applique sur tout ou partie de votre retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

(2) La réversion maximale correspond au montant que percevrait votre conjoint à votre décès, s'il intervient durant votre retraite, sans tenir compte des conditions de ressources personnelles du conjoint, ni du partage entre les ex-conjoints.

Retraites nettes mensuelles

A notre connaissance, vous ne disposez pas de rentes issues de contrats collectifs ou personnels.

Pension de base

Monsieur ANALYSE

La pension de base du **régime de base unifié** s'établit à partir de la formule suivante :

Revenu annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres régime de base unifié / Durée de référence)

Revenu annuel moyen (RAM)

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne des revenus que vous avez perçus au cours des 25 "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos 25 revenus les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos revenus inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Votre **RAM** s'élève à **35 792,61 €**.

Nombre de trimestres régime de base unifié

Le nombre de trimestres régime de base unifié correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres régime de base unifié acquis par cotisation (1)	162
Nombre de trimestres assimilés (2)	5
Nombre de trimestres acquis par majoration (3)	0
Nombre total de trimestres régime de base unifié	167

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Le nombre de trimestres assimilés correspond aux trimestres validés gratuitement durant les périodes de chômage, service militaire ou congés maladie.

(3) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Monsieur ANALYSE, vous êtes né en 1959. Votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres** et vous envisagez de partir en retraite en 2023.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre du régime de base unifié (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres régime de base unifié	167
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	0
Nombre de trimestres tous régimes confondus	167
Nombre de trimestres exigés	167

Taux de la pension

Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite à **64 ans** ; votre pension sera donc liquidée au taux plein, à **50 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **17 896,31 €**, soit :

$35\,792,61 \text{ €} \times 50,00 \% \times (167 / 167)$

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **17 896,31 € par an, soit 1 491,36 € par mois**.

Pension de réversion

En cas de décès pendant la retraite, une pension de réversion pourrait être versée à votre conjoint. Elle serait égale à 54,00 % de la pension principale, soit 805,33 € par mois, si ses ressources personnelles ne dépassent pas un plafond mensuel de 1 712,53 €.

Revenu annuel moyen

Monsieur ANALYSE

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne de vos 25 meilleurs revenus, inférieurs ou égaux au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Revenus mensuels moyens (€)	Revenus (1) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (2)	Coefficients de revalorisation	Revenus (3) plafonnés revalorisés (€)	Les 25 meilleurs revenus (€)
1980			9 165,23 €	2,472		
1981	40 619,28 €	10 482,39 €	10 482,39 €	2,183	492,11 €	
1982	1 041,99 €	12 503,87 €	12 503,87 €	1,949	24 370,04 €	
1983	1 165,36 €	13 984,35 €	13 976,53 €	1,839	25 702,83 €	
1984	1 276,93 €	15 323,17 €	15 183,92 €	1,743	26 465,57 €	
1985	1 378,50 €	16 541,95 €	16 272,41 €	1,671	27 191,19 €	
1986	1 443,76 €	17 325,11 €	17 104,78 €	1,633	27 932,10 €	
1987	1 519,32 €	18 231,84 €	17 809,09 €	1,574	28 031,50 €	
1988	1 591,77 €	19 101,18 €	18 348,76 €	1,537	28 202,04 €	
1989	1 682,53 €	20 190,31 €	19 098,81 €	1,482	28 304,43 €	28 304,43 €
1990	1 774,49 €	21 293,93 €	19 976,92 €	1,443	28 826,69 €	28 826,69 €
1991	1 902,89 €	22 834,73 €	21 001,38 €	1,420	29 821,95 €	29 821,95 €
1992	1 946,66 €	23 359,98 €	21 970,95 €	1,375	30 210,05 €	30 210,05 €
1993	1 987,63 €	23 851,57 €	22 839,91 €	1,375	31 404,87 €	31 404,87 €
1994	2 020,43 €	24 245,12 €	23 342,99 €	1,350	31 513,03 €	31 513,03 €
1995	2 058,76 €	24 705,06 €	23 772,90 €	1,334	31 713,04 €	31 713,04 €
1996	2 099,68 €	25 196,17 €	24 577,83 €	1,302	32 000,33 €	32 000,33 €
1997	289,51 €	3 474,16 €	25 099,21 €	1,288	4 474,71 €	
1998	366,21 €	4 394,54 €	25 776,08 €	1,274	5 598,64 €	
1999	462,64 €	5 551,64 €	26 471,25 €	1,260	6 995,06 €	
2000	591,11 €	7 093,31 €	26 892,01 €	1,253	8 887,91 €	
2001	754,98 €	9 059,78 €	27 349,35 €	1,228	11 125,40 €	
2002	967,61 €	11 611,37 €	28 224,00 €	1,201	13 944,81 €	
2003	1 241,13 €	14 893,59 €	29 184,00 €	1,182	17 604,70 €	
2004	1 593,18 €	19 118,18 €	29 712,00 €	1,163	22 234,23 €	
2005	2 039,62 €	24 475,48 €	30 192,00 €	1,143	27 974,92 €	
2006	2 605,15 €	31 261,84 €	31 068,00 €	1,123	34 889,36 €	34 889,36 €
2007	3 323,00 €	39 876,00 €	32 184,00 €	1,104	35 531,13 €	35 531,13 €
2008	3 416,64 €	40 999,68 €	33 276,00 €	1,092	36 337,39 €	36 337,39 €
2009	3 419,47 €	41 033,69 €	34 308,00 €	1,083	37 155,56 €	37 155,56 €
2010	3 471,63 €	41 659,54 €	34 620,00 €	1,073	37 147,25 €	37 147,25 €
2011	3 544,94 €	42 539,23 €	35 352,00 €	1,064	37 614,52 €	37 614,52 €
2012	3 614,00 €	43 367,97 €	36 372,00 €	1,043	37 935,99 €	37 935,99 €
2013	3 645,60 €	43 747,23 €	37 032,00 €	1,022	37 846,70 €	37 846,70 €
2014	3 663,96 €	43 967,56 €	37 548,00 €	1,009	37 885,93 €	37 885,93 €
2015	3 665,41 €	43 984,94 €	38 040,00 €	1,009	38 382,35 €	38 382,35 €
2016	3 671,94 €	44 063,30 €	38 616,00 €	1,008	38 924,92 €	38 924,92 €
2017	3 710,13 €	44 521,55 €	39 228,00 €	1,008	39 541,82 €	39 541,82 €
2018	3 710,13 €	44 521,55 €	39 732,00 €	1,000	39 732,00 €	39 732,00 €
2019	3 710,13 €	44 521,55 €	40 524,00 €	1,000	40 524,00 €	40 524,00 €
2020	3 710,13 €	44 521,55 €	40 524,00 €	1,000	40 524,00 €	40 524,00 €
2021	3 710,13 €	44 521,55 €	40 524,00 €	1,000	40 524,00 €	40 524,00 €
2022	3 710,13 €	44 521,55 €	40 524,00 €	1,000	40 524,00 €	40 524,00 €

Moyenne des 25 revenus annuels plafonnés revalorisés RAM :

35 792,61 €

(1) Revenus bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(2) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(3) Revenus annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale revalorisé au 1er avril.

Nombre de trimestres d'assurance

Monsieur ANALYSE

Année	Revenus annuels	Montants de référence (1)	Trimestres	Trimestres assimilés (2)	Trimestres tous régimes confondus (3)
1980		394,23 €		1	1
1981	10 482,39 €	450,94 €		4	4
1982	12 503,87 €	553,39 €	4		4
1983	13 984,35 €	618,64 €	4		4
1984	15 323,17 €	694,56 €	4		4
1985	16 541,95 €	742,73 €	4		4
1986	17 325,11 €	793,95 €	4		4
1987	18 231,84 €	820,79 €	4		4
1988	19 101,18 €	848,84 €	4		4
1989	20 190,31 €	876,89 €	4		4
1990	21 293,93 €	911,95 €	4		4
1991	22 834,73 €	973,84 €	4		4
1992	23 359,98 €	995,80 €	4		4
1993	23 851,57 €	1 038,48 €	4		4
1994	24 245,12 €	1 061,96 €	4		4
1995	24 705,06 €	1 084,22 €	4		4
1996	25 196,17 €	1 127,51 €	4		4
1997	3 474,16 €	1 155,87 €	3		3
1998	4 394,54 €	1 202,21 €	3		3
1999	5 551,64 €	1 226,30 €	4		4
2000	7 093,31 €	1 241,54 €	4		4
2001	9 059,78 €	1 281,18 €	4		4
2002	11 611,37 €	1 334,00 €	4		4
2003	14 893,59 €	1 366,00 €	4		4
2004	19 118,18 €	1 438,00 €	4		4
2005	24 475,48 €	1 522,00 €	4		4
2006	31 261,84 €	1 606,00 €	4		4
2007	39 876,00 €	1 654,00 €	4		4
2008	40 999,68 €	1 688,00 €	4		4
2009	41 033,69 €	1 742,00 €	4		4
2010	41 659,54 €	1 772,00 €	4		4
2011	42 539,23 €	1 800,00 €	4		4
2012	43 367,97 €	1 844,00 €	4		4
2013	43 747,23 €	1 886,00 €	4		4
2014	43 967,56 €	1 429,50 €	4		4
2015	43 984,94 €	1 441,50 €	4		4
2016	44 063,30 €	1 450,50 €	4		4
2017	44 521,55 €	1 464,00 €	4		4
2018	44 521,55 €	1 482,00 €	4		4
2019	44 521,55 €	1 482,00 €	4		4
2020	44 521,55 €	1 482,00 €	4		4
2021	44 521,55 €	1 482,00 €	4		4
2022	44 521,55 €	1 482,00 €	4		4
Total			162	5	167

(1) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre au régime de base unifié).

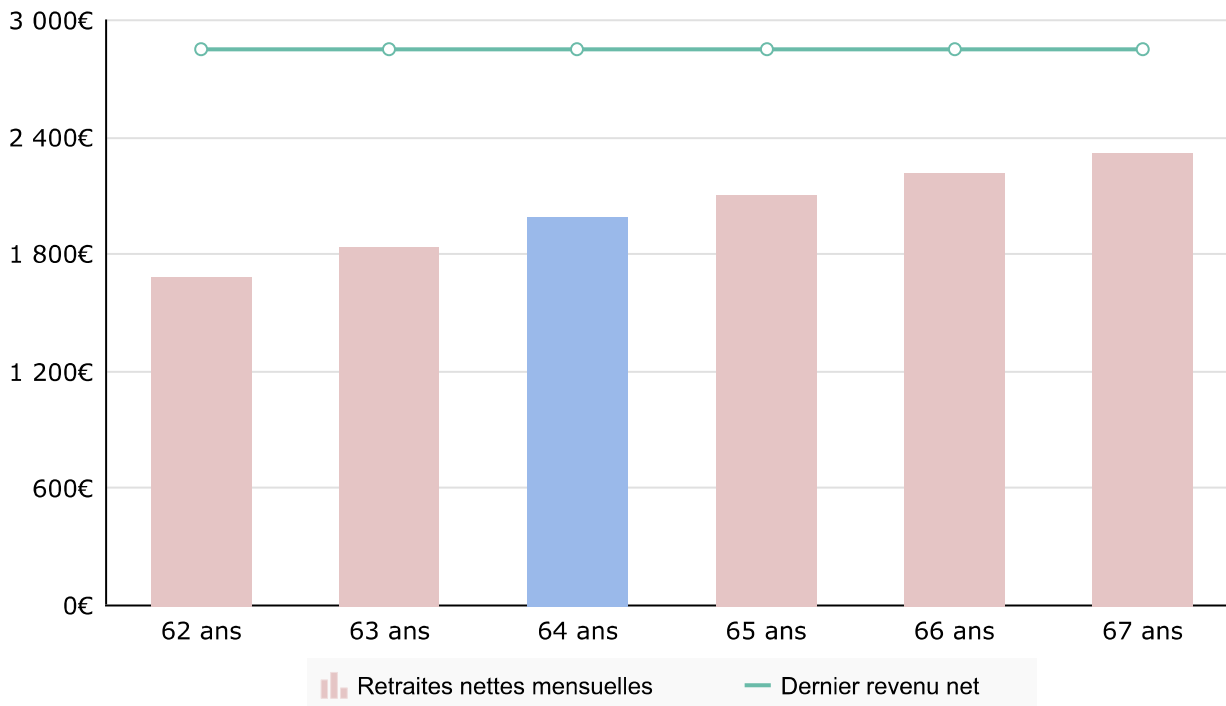
(2) Trimestres validés gratuitement au titre de période de chômage, service militaire, congé maladie, inactivité...

(3) Trimestres tous régimes confondus, hors rachats et trimestres de majoration, limités à 4 par an.

Comparatif retraite

Monsieur ANALYSE

Selon votre âge de départ en retraite, le montant des pensions et rentes évolue comme l'illustre ce graphique.



Pour expliquer cette évolution, vos pensions et rentes mensuelles sont détaillées dans ce tableau :

Départ à l'âge de ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Soit le 01/01 ...	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trimestres acquis	159	163	167	171	175	179
Retraites nettes (1)	1 682 €	1 833 €	1 990 €	2 099 €	2 208 €	2 317 €
Dernier revenu net (2)	2 849 €	2 849 €	2 849 €	2 849 €	2 849 €	2 849 €
Taux de remplacement net (1/2)	59 %	64 %	70 %	74 %	78 %	81 %
Retraites temporaires nettes			1 938 €		2 264 €	2 432 €
Retraites brutes	1 857 €	2 024 €	2 198 €	2 318 €	2 437 €	2 558 €
Régime de base	1 243 €	1 364 €	1 491 €	1 588 €	1 684 €	1 781 €
Régime complémentaire	614 €	660 €	707 €	730 €	753 €	777 €
Pension de réversion nette (3)	958 €	1 029 €	1 102 €	1 160 €	1 218 €	1 276 €
Taux de réversion global (3/1)	57 %	56 %	55 %	55 %	55 %	55 %